



Communiqué de presse de l'enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 24 Septembre 2017

Auteurs: Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler, ZDA
en collaboration avec Anke Tresch, Laura Scaperrotta, Lukas Lauener, Georg Lutz et Oliver Lipps, FORS

Aarau et Lausanne, le 9 novembre 2017

Rejet de la réforme des retraites : la somme d'un tout

La réforme des retraites a été rejetée pour de nombreuses raisons. Le supplément mensuel de 70 CHF a été le motif le plus souvent invoqué, suivi par le relèvement de l'âge de la retraite des femmes et, enfin, l'étendue du paquet de mesures prévue. Aucun de ces motifs n'aurait pu à lui seul réduire la réforme à néant, mais la somme de ceux-ci ont forcé la majorité. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation fédérale du 24 septembre 2017 menée auprès de 1511 votantes et votants. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, l'institut de recherche FORS, et l'institut de sondage LINK.

La réforme de la prévoyance vieillesse 2020 a principalement échoué en raison du non franc et massif des partisans de l'UDC (84% de non) et, à l'opposé, du soutien trop timide des partisans des partis favorables à la réforme. Ainsi, 46% des sympathisants du PDC ont rejeté la réforme. Cette part atteignait 35% chez les Verts et 36% chez les Vert'libéraux. Quant aux sympathisants du PS, ils n'ont certes pas tourné le dos à leur Conseiller fédéral (76% de oui), mais leur appui était trop faible pour éviter l'échec de la réforme.

Bien que le PLR ait mené la campagne de l'opposition, seuls six de ses partisans sur dix ont effectivement voté contre la réforme, ce qui représente une proportion étonnamment faible. L'électorat de gauche en Suisse romande était par ailleurs moins favorable à la réforme qu'outre-Sarine. Sa position n'a toutefois pas été déterminante, étant donné que les électrices et électeurs du centre ont rejeté le projet des deux côtés du « Röstigraben » (58% et 51% de non).

Les critères sociaux ont joué un rôle secondaire dans la décision du peuple. La proportion des hommes et des femmes ayant rejeté le projet était à peu près identique. On ne saurait non plus parler de conflit générationnel, le comportement de vote dans les différents groupes d'âge ne présentant pas de différences marquantes. Par ailleurs, les seniors ont été les moins nombreux à se prononcer en faveur de la réforme.

La plupart des personnes ayant plébiscité la réforme ne l'ont pas fait avec la conviction de choisir la solution idéale, mais plutôt pour en finir avec l'immobilisme régnant dans ce domaine. Un grand nombre d'entre elles étaient également d'avis qu'il s'agissait du meilleur compromis au vu de la situation actuelle. À l'inverse, de multiples raisons ont conduit au non. Isolée, aucune d'entre elles n'aurait pu entraîner le rejet de la réforme. Dans leur ensemble, elles ont cependant abouti à l'échec du projet. Même si, avec 52,7% des votes, l'écart est si réduit qu'il serait facile d'affirmer que *chacune* des raisons a été décisive, l'analyse montre clairement le contraire. C'est bel et bien additionnées qu'elles ont rallié la majorité. Parmi celles qui ont été le plus souvent évoquées, on compte le supplément mensuel de 70 CHF (19%), suivi par le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, puis par l'étendue du paquet de mesures (« réforme surchargée », 11%) et la répartition inéquitable des charges (9%).

Une mesure du paquet de la réforme fait l'unanimité : la flexibilisation de l'âge de la retraite. A contrario, l'adhésion aux autres éléments dépend notamment des mesures compensatoires. Ainsi, seule une minorité doute par exemple que le taux de conversion LPP soit actuellement trop élevé. Ce fut également le cas en 2010, ce qui n'a toutefois pas empêché le projet LPP de subir un refus massif. Le relèvement de l'âge de départ à la retraite des femmes divise quant à lui l'électorat : une moitié déclare qu'elle n'acceptera un relèvement de l'âge de référence que lorsque les femmes et les hommes seront égaux dans tous les domaines. L'autre, en revanche, soutient sans condition l'harmonisation de l'âge de la retraite.

Le fait que 40% des personnes qui posaient l'égalité hommes-femmes comme condition à une harmonisation de l'âge de la retraite ont *tout de même voté en faveur* de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 montre que les électrices et électeurs consentent à passer outre cette exigence lorsque le paquet global prévoit certaines mesures compensatoires. Autre observation marquante : les arguments qui ont eu le plus de poids dans les deux camps tiennent beaucoup moins aux mesures en elles-mêmes qu'à l'ensemble du paquet. Du côté de ses défenseurs, l'argument résidait dans l'idée que cette réforme valait mieux qu'aucune réforme du tout. Quant à ses détracteurs, ils ont argué qu'il s'agissait d'un semblant de réforme. En conclusion, de nombreux points sont négociables, mais au final, c'est le projet dans sa globalité qui compte.

Sécurité alimentaire : promotion de la production indigène de denrées alimentaires

La sécurité alimentaire a enregistré une confortable majorité dans toutes les couches de la population. La promotion de la production indigène de denrées alimentaires est la raison principale de ce plébiscite. En outre, un nombre exceptionnellement élevé de personnes (15%) ont suivi les recommandations des partis et du Conseil fédéral.

Pour des questions concernant l'étude : Dr. Thomas Milic, 079 600 82 36, thomas.milic@zda.uzh.ch

Retrouvez tous les rapports VOTO sur : www.voto.swiss.

Objets soumis au vote

Lors de la votation du 24 septembre, le peuple suisse devait se prononcer sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée, la loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et sur l'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire. L'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire a été approuvé par l'électorat à 78.7% de oui. En revanche, les deux propositions sur la réforme des retraites ont respectivement été rejetées à 49.95% (financement additionnel) et à 52.7% (loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020) de non.